

I

## Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L. 712-2 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 29 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Laurent BORDET en qualité de Vice-président délégué à la cohésion sociale,

### A R R E T E :

#### **Article 1<sup>er</sup> - Dans le domaine administratif,**

Délégation de signature est donnée à M. Laurent BORDET, Vice-président délégué à la cohésion sociale, pour signer, au nom du Président de l'université, la correspondance dans le périmètre de ses attributions.

**Article 2** – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1er mars 2016.

**Article 3** - Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 1er mars 2016, en deux exemplaires originaux.

Le délégant,  
Christian ROBLEDO  
Président de l'université  
*Signé*

Vu et pris connaissance

Le délégataire

Laurent BORDET

*Signé*

Destinataires : Directeur général des services, Intéressé, Service Juridique (Registre des actes administratifs).

*Mis en ligne le 11/05/2016*